



Ministère des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire

# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2015-2018



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [www.mamot.gouv.qc.ca](http://www.mamot.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire, 2016

ISBN : 978-2-550-75854-9 (PDF)

Dépôt légal – 2016  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés.

La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction,  
même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

# Table des matières

Introduction .....	4
Profil du Ministère .....	5
Suivi des mesures prises au cours de l'exercice financier 2014-2015 .....	6
Objectifs et engagements 2015-2018.....	9
Engagements 2015-2018 - Synthèse des résultats attendus.....	10
Adoption et diffusion du plan d'action .....	17
Mise en œuvre et suivi du plan d'action.....	17
Références.....	17
Pour nous joindre .....	17

## Introduction

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) présente son sixième plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action est élaboré conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1) révisée le 17 décembre 2004. Cette loi prévoit que les ministères et les organismes publics employant au moins 50 personnes, ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants, adoptent annuellement un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Dans ce contexte, le Ministère souhaite accroître la participation sociale des personnes handicapées en adoptant un plan d'action qui permettra d'assurer une meilleure consolidation de ses actions, et ce, dans une perspective d'harmonisation et d'intégration de ses interventions relativement à la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. L'objectif est de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées par la mise en œuvre de différentes mesures au sein de divers secteurs d'activité.

Il importe de rappeler que le Ministère, par l'entremise de ses programmes d'aide en infrastructure destinés aux municipalités, soutient la réalisation de travaux d'accessibilité universelle.

Le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalités amies des aînés (PIQM-MADA) vise l'amélioration de l'environnement permettant aux personnes âgées de vieillir tout en restant actives dans leur communauté. Les projets d'accessibilité universelle, tels que l'installation de rampes d'accès, de portes à ouverture automatique ou d'ascenseurs, font partie des projets admissibles au programme.

De plus, le volet 5, Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), du PIQM permet la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base telles que des hôtels de ville ainsi que des centres et des salles communautaires. Lorsque les projets comportent des travaux d'accessibilité universelle, les dépenses y étant associées sont admissibles à l'aide financière.

Le document fait état des mesures adoptées par le Ministère au cours de l'exercice financier 2014-2015 et présente le plan d'action suivant qui s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018.

# Profil du Ministère

## Mission

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens.

## Vision

En concertation avec ses partenaires, le Ministère met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

## Orientations

L'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, conclu le 29 septembre 2015 entre le gouvernement et les partenaires municipaux, guidera les actions du Ministère pour les prochaines années.

En effet, cet accord confirme l'intention du gouvernement de redéfinir ses relations avec les municipalités de manière à accroître l'autonomie de celles-ci. Les engagements qui en découlent se traduisent notamment par la poursuite des travaux de révision du cadre législatif municipal et par des gains financiers importants pour les municipalités. Ainsi, avec une plus grande autonomie d'action, les municipalités pourront fournir une réponse adaptée aux besoins de leur population.

## Partenaires

Le MAMOT travaille en concertation avec des partenaires des milieux municipal et régional ainsi qu'avec les ministères et organismes gouvernementaux qui agissent auprès des municipalités et des régions.

Parmi les partenaires qui collaborent étroitement avec le Ministère, on compte notamment les municipalités locales, les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, l'Administration régionale Kativik, l'Administration régionale Baie-James ainsi que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

## Structure

Le Ministère est constitué de six sous-ministériats qui le soutiennent dans la réalisation des différents volets de sa mission :

- le Sous-ministériat aux politiques;
- le Sous-ministériat à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire;
- le Sous-ministériat aux territoires;
- le Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales;

- le Sous-ministériat à la gouvernance du dossier Lac-Mégantic et des TI;
- le Secrétariat à la région métropolitaine.

Six autres unités appuient les activités du Ministère :

- le Secrétariat général;
- le Bureau du commissaire aux plaintes;
- la Direction des communications;
- la Direction des affaires juridiques;
- la Direction générale des services à la gestion;
- la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme.

## Lieux de travail

Au 31 mars 2015, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui compte près de 530 employés, y compris les étudiants et les stagiaires, exerce ses activités dans 16 édifices situés à Québec, à Montréal et dans 14 régions de la province. Les mesures contenues dans le plan d'action sont mises en place dans les 16 édifices.

Le siège du Ministère est à Québec. Les locaux situés à Québec au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau et à Montréal au 800, rue du Square-Victoria regroupaient, en date du 31 mars 2015, près de 420 employés, c'est-à-dire la grande majorité des employés du Ministère.

## Suivi des mesures prises au cours de l'exercice financier 2014-2015

Le bilan des mesures prises au cours de l'année 2014-2015 est présenté sous forme de texte et non de tableau pour qu'il soit accessible aux personnes handicapées. Au cours de cet exercice financier, l'accent a été mis sur la sensibilisation et la promotion, la communication, l'accessibilité et l'aménagement.

## Sensibilisation et promotion

### Information et activité

Une actualité a été diffusée dans l'intranet pour promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées. Le plan d'action a également été publié sur le site Web du Ministère ainsi que dans l'intranet de sorte que chaque employé a pu en prendre connaissance.

De plus, le 3 décembre 2014, lors de la Journée internationale des personnes handicapées, un dîner dans le noir a été organisé pour le personnel à Québec. Cette activité a permis aux participants d'avoir un aperçu de la réalité d'une personne ayant une incapacité visuelle et d'échanger sur les différentes incapacités ainsi que sur les moyens offerts au Ministère pour favoriser l'intégration d'une personne handicapée.

Ces mesures visaient à agir contre les préjugés et à surmonter ainsi l'obstacle du manque de connaissance quant à la réalité des personnes handicapées.

## Guide sur les parcours sans obstacle

Le Ministère a également soutenu l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) dans l'élaboration d'un guide sur les parcours sans obstacle. Ce document pourra servir de cadre de référence aux municipalités et aux sociétés de transport en matière de conception d'aménagements extérieurs universellement accessibles. La mesure doit se concrétiser avant le 31 mars 2017 avec la publication du guide.

## Accessibilité au vote lors des élections municipales générales

Le Ministère a entrepris une réflexion concernant l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite aux bureaux de vote le jour du scrutin. Des modifications législatives ont été présentées à l'intérieur du projet de loi n° 83 s'intitulant *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*. Les travaux étant toujours en cours, la mesure se retrouve également dans les engagements 2015-2018.

## Gestion des ressources humaines

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de favoriser l'accès des personnes handicapées à un emploi dans la fonction publique, le Ministère a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) chez les gestionnaires. Une note signée du sous-ministre a été acheminée à l'ensemble des gestionnaires, note contenant une description du programme et une invitation à déposer un projet d'emploi. Deux projets ont été présentés au Secrétariat du Conseil du trésor et tous deux ont été jugés conformes aux critères d'admissibilité du programme. Cependant, aucun d'entre eux n'a été financé au cours de l'exercice financier 2014-2015.

D'autre part, une note a été envoyée aux gestionnaires les informant de l'existence des listes de déclaration d'aptitudes propres au PDEIPH. Le personnel d'encadrement a également été sensibilisé à la possibilité, lors du processus de sélection d'un nouvel employé, d'embaucher une personne handicapée. Dans cette optique de renforcer et d'uniformiser les bonnes pratiques de gestion en ressources humaines, la Direction des ressources humaines a rencontré 11 gestionnaires nouvellement entrés en fonction. Lors d'une telle rencontre, le gestionnaire est informé notamment sur le PDEIPH ainsi que sur la possibilité d'embaucher une personne handicapée qui est inscrite sur une liste de déclaration d'aptitudes. Cette mesure sera poursuivie dans nos engagements.

## Gestion des ressources matérielles

### Mesures d'urgence adaptées

Un obstacle priorisé concernait le manque d'information sur les procédures ou les mesures d'urgence adaptées aux personnes handicapées. Le Ministère prévoit, le cas échéant, rencontrer individuellement les personnes handicapées et leur accompagnateur dans le but d'assurer une compréhension des procédures d'évacuation et des mesures adéquates à

appliquer en situation d'urgence. Cette année, aucune rencontre n'a eu lieu puisqu'aucun employé n'avait un tel besoin.

## **Suivi des demandes d'adaptation d'un poste de travail**

Une autre mesure consistait à assurer un suivi adéquat des demandes d'adaptation d'un poste de travail d'une personne handicapée. Cependant, aucune demande n'a été faite en ce sens. Cette mesure sera reconduite dans le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018.

## **Aménagement adapté**

L'aménagement non adapté aux besoins des personnes handicapées représentait un autre obstacle à éliminer en 2014-2015. La procédure du Ministère sur l'intégration d'une personne handicapée et la collaboration d'un kinésologue permet de cibler les besoins de la personne handicapée et de réaliser un aménagement optimal. Au besoin, le Ministère procède à l'achat ou à la location de matériel. Au cours de l'année 2014-2015, aucune demande d'aménagement n'a été faite et le participant au PDEIPH n'avait aucun besoin de cet ordre.

## **Communication**

### **Standards de l'accessibilité du Web**

Pour l'année 2014-2015, le Ministère s'était engagé à rendre conformes aux standards de l'accessibilité du Web les documents téléchargeables et les outils multimédias déposés dans le site Web du Ministère. Ainsi, 70 % des documents déposés dans le site Web ministériel au cours de cette période de référence répondent aux standards d'accessibilité. Par ailleurs, aucun outil multimédia n'a été déposé dans ce site au cours de 2014-2015.

## **Nombre de plaintes**

Le Bureau du commissaire aux plaintes reçoit les plaintes relatives à la gestion municipale. Il agit dans le cadre des pouvoirs de surveillance et de recommandation du ministre à l'égard des municipalités. Par ailleurs, conformément à la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, le Ministère s'engage à rendre compte, chaque année, du nombre de plaintes reçues. Au cours de la dernière année, aucune plainte concernant l'accessibilité des locaux d'une municipalité n'a été reçue par le Bureau du commissaire aux plaintes et le Ministère n'a reçu et traité aucune autre plainte relativement à l'accès à ses documents et aux services qu'il offre au public. Dans le cas où une telle plainte serait formulée, celle-ci serait traitée selon les besoins de la personne.



## Objectifs et engagements 2015-2018

La réalisation des engagements pris pour 2014-2015 a créé, en matière de sensibilisation et de gestion des ressources humaines, des conditions favorables à l'intégration du personnel handicapé au sein de notre organisation. L'application de certaines mesures devra cependant être poursuivie au cours des trois prochaines années puisque des obstacles à l'intégration demeurent. Dans ce contexte, les mesures que le Ministère entend mettre en place sont orientées principalement vers :

- la sensibilisation du personnel à la réalité des personnes handicapées;
- l'accroissement de l'embauche de personnes handicapées;
- la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Le Ministère s'engage à mettre en œuvre et à maintenir les mesures prévues dans le présent plan d'action pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Cet engagement reflète les valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise : compétence, loyauté, impartialité, respect et intégrité.

Afin d'assurer cette mise en œuvre, des responsables ont été désignés :

- M<sup>me</sup> Kathleen Dumont, Direction des ressources humaines;
- M<sup>me</sup> Marie-Pier Toupin, Direction des ressources humaines;
- M. Raymond Sarrazin, Direction des ressources financières et matérielles;
- M. Jamal El Aji, Direction des communications;
- M. Guillaume Bourgeois, Direction générale des politiques.

La responsable du groupe de travail est M<sup>me</sup> Kathleen Dumont, directrice des ressources humaines.

Le coordonnateur des services aux personnes handicapées est M. Guillaume Bourgeois. Il peut être joint à l'adresse ou au numéro de téléphone suivants :

M. Guillaume Bourgeois, conseiller aux politiques  
Direction générale des politiques  
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
☎ : 418 691-2015, poste 3049

# Engagements 2015-2018 - Synthèse des résultats attendus

## Sensibilisation et promotion

### 1.1. Directions responsables

Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des communications et la Direction générale des politiques

#### 1.1.1 Obstacle priorisé

Manque de connaissances quant à la réalité des personnes handicapées

#### Objectif

Faire connaître aux employés du Ministère les obstacles rencontrés par les personnes handicapées

#### Mesure retenue

Promouvoir le plan d'action à l'égard des personnes handicapées

#### Résultat attendu

Divulguer les actions envisagées par le Ministère pour favoriser l'intégration des personnes handicapées

#### Indicateur de suivi

Diffusion d'une actualité dans l'intranet

#### Échéancier

Avril 2016

#### 1.1.2 Obstacle priorisé

Manque d'outils dans les municipalités et les sociétés de transport en matière de conception d'aménagements extérieurs universellement accessibles

#### Objectif

Soutenir les municipalités et les sociétés de transport dans le lancement d'initiatives relatives à l'accessibilité

#### Mesure retenue

Collaborer, avec d'autres partenaires gouvernementaux, à l'élaboration d'un guide produit par l'OPHQ servant de cadre de référence à la notion de parcours sans obstacle pour les municipalités et les sociétés de transport

**Résultat attendu**

Élaborer et rendre accessible pour les municipalités et les sociétés de transport un guide servant de cadre de référence à la notion de parcours sans obstacle

**Indicateur de suivi**

Publication d'un guide

**Échéancier**

31 mars 2017

**1.1.3 Obstacle priorisé**

Difficulté d'accès aux environnements de bureau de scrutin pour les personnes handicapées

**Objectif**

Accroître l'accessibilité au vote lors d'élections municipales générales

**Mesure retenue**

Proposer des modifications à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités visant à accroître l'accessibilité des bureaux de scrutin en vue des élections municipales générales de 2017

**Résultat attendu**

Faciliter l'exercice du droit de vote pour les personnes handicapées et à mobilité réduite

**Indicateur de suivi**

Intégration à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités d'un article portant sur l'accessibilité au vote lors d'élections municipales générales

**Échéancier**

Date d'adoption des modifications à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

**1.1.4 Obstacle priorisé**

Manque de prise en compte par les municipalités, dans leur processus d'approvisionnement, des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité aux biens et services achetés

**Objectif**

Sensibiliser les municipalités à tenir compte, dans leur processus d'approvisionnement, de l'accessibilité aux biens et services achetés pour les personnes handicapées

**Mesure retenue**

Publier dans un Muni-Express des exemples d'initiatives d'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées

**Résultat attendu**

Prise en compte, de la part des municipalités, de l'accessibilité aux biens et services achetés dans leur processus d'approvisionnement

**Indicateur de suivi**

Publication d'un Muni-Express au sujet de l'accessibilité aux biens et services achetés par les municipalités pour les personnes handicapées

**Échéancier**

Mars 2017

**1.1.5 Obstacle priorisé**

Difficulté des municipalités à concrétiser des mesures d'amélioration pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées

**Objectif**

Accroître l'information diffusée aux municipalités concernant les enjeux relatifs à la participation sociale des personnes handicapées

**Mesure retenue**

Prendre en compte, lorsque cela est pertinent et dans le respect des limites des compétences municipales, les enjeux relatifs à la participation sociale des personnes handicapées à l'intérieur d'outils destinés aux organismes municipaux

**Résultat attendu**

Rendre accessibles des outils présentant des solutions concrètes pour favoriser la participation sociale

**Indicateur de suivi**

Nombre d'outils publiés intégrant des enjeux relatifs à la participation sociale des personnes handicapées

**Échéancier**

31 mars 2018

# Secteur d'activité - Gestion des ressources humaines

## 1.2 Direction responsable

### Direction des ressources humaines

#### 1.2.1 Obstacle priorisé

Difficulté d'augmenter la proportion de personnes handicapées au sein du personnel embauché

##### Objectif

Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche d'une personne handicapée

##### 1.2.1.1 Mesure retenue

Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires

##### Résultat attendu

Maintenir le nombre de projets d'emploi déposés au Secrétariat du Conseil du trésor

##### Indicateur de suivi

Nombre de projets déposés

##### Échéancier

Novembre de chaque année

##### 1.2.1.2 Mesure retenue

Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche d'une personne handicapée au début du processus de sélection

##### Résultat attendu

Augmenter la proportion du personnel handicapé embauché au sein du Ministère

##### Indicateur de suivi

Nombre de personnes handicapées embauchées

##### Échéancier

31 mars 2018

## 1.3 Directions responsables

Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des ressources financières et matérielles

### 1.3.1 Obstacle priorisé

Aménagement non adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées

#### Objectif

Favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

#### Mesure retenue

Évaluer le poste lors de l'entrée en fonction d'une personne handicapée et faire l'achat ou la location des outils et du matériel dont une personne a besoin pour accomplir son travail

#### Résultat attendu

Acheter ou louer le matériel nécessaire pour aménager un poste de travail de façon optimale

#### Indicateur de suivi

Taux de satisfaction des personnes handicapées à l'égard de l'adaptation de leur poste de travail

#### Échéancier

31 mars 2018

## Secteur d'activité - Gestion des ressources matérielles

### 1.4 Direction responsable

Direction des ressources financières et matérielles

#### 1.4.1 Obstacle priorisé

Mauvaise compréhension des procédures et des mesures d'urgence adaptées aux personnes handicapées

#### Objectif

Offrir un soutien personnalisé aux personnes handicapées

#### Mesure retenue

Rencontrer chacune des personnes handicapées ainsi que son accompagnateur dans le but d'assurer une compréhension des procédures d'évacuation adaptées

aux personnes handicapées et des mesures adéquates à appliquer en situation d'urgence

**Résultat attendu**

Procédures d'évacuation et mesures d'urgence adaptées connues et comprises par les personnes handicapées et leur accompagnateur

**Indicateur de suivi**

Nombre de rencontres effectuées

**Échéancier**

En continu

**1.4.2 Obstacle priorisé**

Manque de connaissance du personnel et des gestionnaires quant à l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées

**Objectif**

Sensibiliser tout le personnel

**Mesure retenue**

Promouvoir le guide d'accompagnement *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées* produit par l'Office des personnes handicapées du Québec en février 2014

**Résultat attendu**

Informé le personnel et les gestionnaires quant à l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées

**Indicateur de suivi**

Publication du guide dans l'intranet du Ministère

**Échéancier**

31 mars 2018

## Secteur d'activité - Communications

### 1.5 Direction responsable

Direction des communications

**1.5.1 Obstacle priorisé**

Difficulté d'accès, pour les personnes handicapées, aux documents et aux outils multimédias produits et mis en ligne par le Ministère dans le site Web

## **Objectif**

Produire des documents et des outils multimédias respectant les standards sur l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor pour le site Web ministériel

### **1.5.1.1 Mesure retenue**

Mettre à jour et diffuser le guide ministériel pour la production de documents Word accessibles

### **Résultat attendu**

Outiller les employés du Ministère pour la production de documents Word accessibles

### **Indicateurs de suivi**

1. Mise à jour du guide ministériel et diffusion auprès des employés
2. Pourcentage de documents et d'outils multimédias mis en ligne respectant les standards de l'accessibilité du Web

### **Échéanciers**

1. 31 mars 2017
2. En continu

### **1.5.1.2 Mesure retenue**

Assurer un suivi lors de la formulation d'une plainte en matière d'accessibilité du Web et contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des documents dans le site Web

### **Résultat attendu**

Traitement de la plainte et offre de mesures d'accommodement, s'il y a lieu

### **Indicateur de suivi**

Mesures d'accommodement prises lors du traitement d'une plainte

### **Échéancier**

En continu



## Adoption et diffusion du plan d'action

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018 est en vigueur depuis mai 2016. On peut le consulter sur le site Web du Ministère (<http://www.mamot.gouv.qc.ca/ministere/documents-administratifs>) et dans l'intranet ainsi qu'à partir d'un hyperlien présent sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.

De plus, les personnes ou les organismes qui souhaiteraient obtenir plus d'information sur le plan d'action 2015-2018 peuvent s'adresser à sa coordonnatrice :

M<sup>me</sup> Marie-Pier Toupin, conseillère en développement organisationnel  
Direction des ressources humaines  
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile de la Tour, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4J3  
☎ : 418 691-2015, poste 3466  
📄 : 418 646-0243

## Mise en œuvre et suivi du plan d'action

Le groupe de travail s'est donné plusieurs moyens pour assurer la mise en œuvre du plan d'action. Chaque unité administrative concernée par les mesures décrites dans le plan d'action doit les réaliser et veiller au suivi de celles-ci. La coordonnatrice a le mandat de s'assurer que les objectifs sont atteints, de produire un bilan des actions réalisées à la fin de l'année financière et de déterminer les actions à prioriser pour l'année suivante.

## Références

- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1)
- Site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec [<http://www.ophq.gouv.qc.ca>]
- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées [<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/acces-a-legalite-emploi/programmes-et-mesures/pdeiph>]

## Pour nous joindre

M<sup>me</sup> Kathleen Dumont, directrice  
Direction des ressources humaines  
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile de la Tour, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4J3  
☎ : 418 691-2015, poste 3508  
📄 : 418 646-0243

[www.mamot.gouv.qc.ca](http://www.mamot.gouv.qc.ca)

*Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire*

Québec 